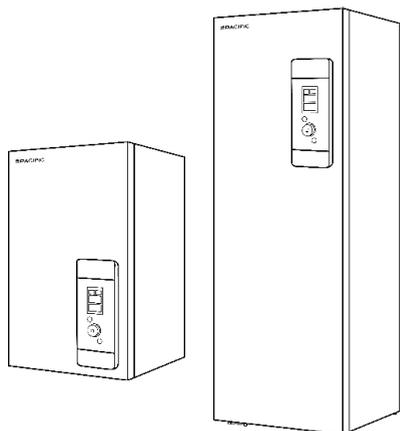


# Série H-MAX



## Unité intérieure

- 024195 - UI MONOBLOC PACIFIC 1S
- 024196 - UI MONOBLOC PACIFIC DUO



U0773291\_2588\_FR\_1  
01/02/2024

## NOTICE UTILISATEUR

FR

Destinée au professionnel.  
À conserver par l'utilisateur  
pour consultation ultérieure

## Consignes de sécurité

---



**Merci de suivre les instructions suivantes afin d'éviter tout risque de blessure ou de mauvaise utilisation de l'appareil.**

### **Mise en service**

Ne mettre l'appareil sous tension qu'une fois les remplissages effectués.

Ne pas essayer d'installer soi-même cet appareil. Cette pompe à chaleur nécessite pour son installation, l'intervention de personnel qualifié, possédant une attestation de capacité.

L'installation doit toujours être reliée à la terre et être équipée d'un disjoncteur de protection.

Ne pas modifier l'alimentation électrique.

Les appareils ne sont pas anti-déflagrants et ne doivent donc pas être installés en atmosphère explosive.

### **Utilisation**

Cet appareil peut être utilisé par des enfants âgés d'au moins 8 ans et par des personnes ayant des capacités physiques, sensorielles ou mentales réduites ou dénuées d'expérience ou de connaissance, s'ils (si elles) sont correctement surveillé(e)s ou si des instructions relatives à l'utilisation de l'appareil en toute sécurité leur ont été données et si les risques encourus ont été appréhendés. Les enfants ne doivent pas jouer avec l'appareil. Le nettoyage et l'entretien par l'utilisateur ne doivent pas être effectués par des enfants sans surveillance.

Cet appareil n'est pas prévu pour être utilisé par des personnes (y compris les enfants) dont les capacités physiques, sensorielles ou mentales sont réduites, ou des personnes dénuées d'expérience ou de connaissance, sauf si elles ont pu bénéficier, par l'intermédiaire d'une personne responsable de leur sécurité, d'une surveillance ou d'instructions préalables concernant l'utilisation de l'appareil. Il convient de surveiller les enfants pour s'assurer qu'ils ne jouent pas avec l'appareil.

Ne pas laisser les enfants introduire des corps étrangers dans la grille de protection d'hélice ni monter sur le toit de l'unité extérieure. Les ailettes de l'échangeur à air sont extrêmement fines et peuvent occasionner des coupures.

Aucun obstacle ne doit entraver la circulation de l'air à travers l'évaporateur et en sortie du ventilateur.



L'unité extérieure doit exclusivement être installée à l'extérieur (dehors). Si un abri est requis, il doit comporter de larges ouvertures sur les 4 faces et respecter les dégagements d'installation (voir avec votre installateur).

Ne pas monter sur le toit de l'unité extérieure.

Attention les tuyaux de cuivre qui transportent du fluide frigorigène peuvent être chauds et provoquer des brûlures

La pièce où l'appareil fonctionne doit être correctement ventilée afin d'éviter tout manque d'oxygène en cas de fuite de gaz réfrigérant.

Votre local répondant à des normes de sécurité, ne pas y apporter de modifications (ventilation, conduit de fumées, ouverture, etc.) sans l'avis de votre installateur.

Ne mettre aucune source de chaleur sous la commande à distance.

Afin d'éviter tout risque d'étouffement, maintenir les sacs plastiques ou le film plastique des matériaux d'emballage à l'écart des jeunes enfants.

## **Entretien**

Ne pas essayer de réparer votre appareil vous-même.

Si le câble d'alimentation est endommagé, il doit être remplacé par des personnes qualifiées afin d'éviter un danger.

Cet appareil ne contient aucune pièce susceptible d'être réparée par l'utilisateur lui-même. Démonter l'un ou l'autre des capots peut vous exposer à des tensions électriques dangereuses.

Couper le courant n'est en aucun cas suffisant pour vous protéger d'éventuels chocs électriques (condensateurs).

Ne pas ouvrir l'unité extérieure ou le module intérieur pendant leur fonctionnement.

Couper l'alimentation si des bruits anormaux, des odeurs ou de la fumée proviennent de l'appareil et contacter votre installateur.

Avant tout nettoyage éventuel, couper le courant sur l'appareil.

Ne pas utiliser de liquide de nettoyage agressif ou de solvants pour nettoyer les carrosseries.

Ne pas utiliser de nettoyeur sous pression pour nettoyer l'unité extérieure. Vous risquez de détériorer l'échangeur à air et de faire pénétrer de l'eau dans les circuits électriques.



Points de collecte sur [www.quefairedemesdechets.fr](http://www.quefairedemesdechets.fr)

---

# Sommaire

---

 Consignes de sécurité	2
--	---

 Mon installation	6
---	---

L'unité extérieure . . . . .6	Le plancher chauffant . . . . .6
Le module intérieur . . . . .6	Les radiateurs . . . . .7
La régulation . . . . .6	L'eau chaude* . . . . .7

 Interface régulation	8
---	---

Structure des menus . . . . .8	Description de l'affichage . . . . .10
Interface utilisateur . . . . .9	

 Menu régulation	12
--	----

Je règle mes services en fonctionnement. . .12	Je m'absente. . . . .14
Je règle ma température. . . . .12	Je consulte mes consommations . . . . .14
Je pilote mon eau chaude. . . . .13	Je paramètre mon appareil. . . . .15

 Entretien	16
--	----

Contrôles réguliers . . . . .16	Messages d'erreurs. . . . .17
Vérification de l'unité extérieure . . . . .16	

## ► Symboles et définitions



**DANGER. Risque de lésion importante pour la personne et/ou risque de détérioration pour la machine. Respecter impérativement l'avertissement.**



**Information importante qu'il faut toujours garder à l'esprit.**



**Truc et astuce / Conseil**



**Mauvaise pratique**



**Danger : Électricité / Choc électrique**



**Danger : Matériau à faible vitesse de combustion**

# Mon installation

---

## ► L'unité extérieure

L'unité extérieure prélève les calories sur l'air extérieur.

Elle a été posée par mon installateur à un emplacement lui permettant de fonctionner au mieux.

Aucun obstacle ne doit entraver la circulation de l'air à travers l'unité extérieure.

L'eau contenue dans l'air ambiant peut se condenser et s'écouler de l'unité extérieure. L'unité extérieure peut générer un volume important d'eau appelé condensats.

Par temps froid cette eau peut geler et doit régulièrement être évacuée par des cycles de dégivrage. Le cycle de dégivrage est géré automatiquement et peut produire une émission tout à fait normale de vapeur.

## ► Le module intérieur

Le module intérieur, positionné dans ma chaufferie, cellier, garage..., transmet les calories au circuit de chauffage et d'eau chaude sanitaire\*.

Il contient la régulation de l'appareil qui a la charge de gérer le confort thermique et la production d'eau chaude sanitaire\*.

## ► La régulation

Mon installateur a patiemment réglé mon installation. Je ne modifie pas les paramètres de réglage sans son accord. En cas de doute, je n'hésite pas à le contacter.

La régulation de mon système de chauffage est réalisée en fonction de

- la température intérieure (option thermostat)

et / ou

- la température extérieure (option sonde extérieure).

## ► Le plancher chauffant

Un plancher chauffant neuf nécessite une mise en chauffe initiale progressive pour éviter tout problème de fissuration. Je vérifie avec mon installateur que celle-ci a bien été réalisée avant d'utiliser librement mon système de chauffage.

La grande inertie du plancher chauffant évite les écarts brusques de température ambiante. Cependant, cette inertie implique un temps de réaction de l'ordre de quelques heures (environ 6 heures).

Toute modification de réglage doit être faite lentement en laissant à l'installation le temps de réagir. Des réglages exagérés ou intempestifs aboutissent toujours à des oscillations importantes de température à l'échelle de la journée.

Je ne réduis ou ne coupe pas le chauffage en cas de courtes absences. La remise en chauffe est toujours assez longue (environ 6 heures).

## ► Les radiateurs

### ▼ Les radiateurs classiques

Pour garantir le fonctionnement de la régulation, il est nécessaire que la pièce dans laquelle est installée la sonde d'ambiance ne comporte pas de robinet thermostatique. Si c'est le cas, ils doivent être ouverts au maximum.

### ▼ Les ventilo-convecteurs / radiateurs dynamiques avec régulation intégrée

Ne pas utiliser de sonde d'ambiance dans la zone concernée.

## ► L'eau chaude\*

Lorsque la production d'eau chaude est sollicitée, la pompe à chaleur s'adapte en priorité à cette demande.

Aucune production de chauffage ne se fait pendant la préparation d'eau chaude sanitaire.

La production d'eau chaude est réalisée par la pompe à chaleur puis complétée, si nécessaire, par l'appoint électrique.

Pour garantir une consigne ECS supérieure à 45°C, il est nécessaire de laisser fonctionner l'appoint électrique (il permet le bon déroulement des cycles anti-légionelles).

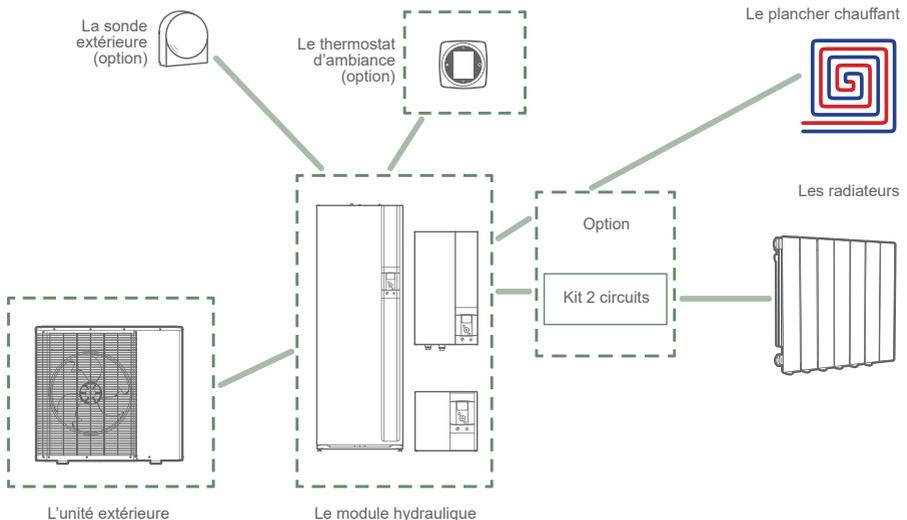


fig. 1 - Vue d'ensemble d'une configuration d'installation complète

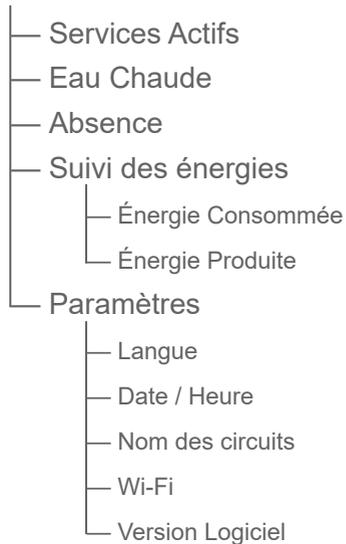
\* selon configuration / option

# Interface régulation

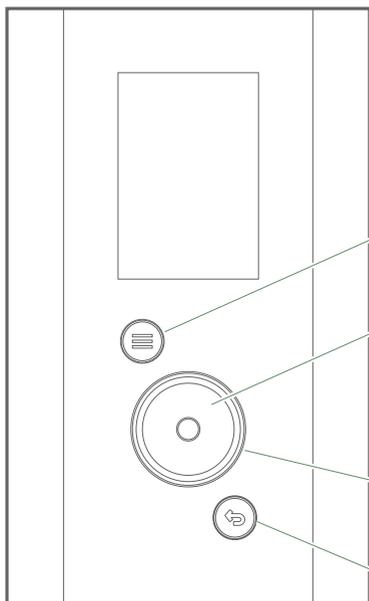
---

## ► Structure des menus

### Menu



## ► Interface utilisateur



Touche d'accès au menu

Molette :

**Rotation** : Navigation dans les menus

**Appui** : Validation

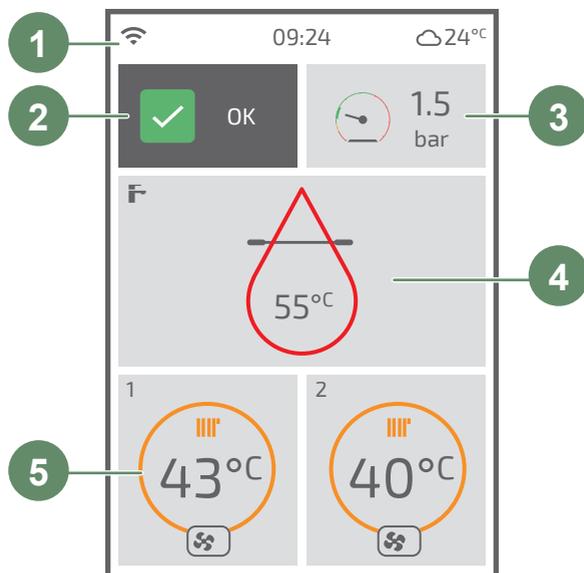
Voyant de fonctionnement :

**Blanc fixe** : Fonctionnement normal

**Orange clignotant** : Erreur

Touche retour

## ► Description de l'affichage



- 1**  Connectivité
-  Mode atténuation
-  Absence programmée
-  Mode secours
-  Température extérieure
-  Menu installateur

- 2**  Fonctionnement normal
-  Attention
-  Erreur

3  Indicateur de pression

4 55°C Consigne ECS

 Quantité d'eau chaude restante

 ECS activé

 Chauffe en cours

 (Gris) Arrêt / hors gel

5 43°C Consigne température de départ

Fonctionnement :

 (Orange) Chauffage

 (Bleu) Froid

 (Gris) Arrêt / hors gel

Mode :

 Chauffage

 Froid

 Absence

 Séchage de dalle

Production par :

 PAC

 Appoint électrique

 PAC + Appoint électrique

 PAC + Relève

 Relève

## ► Je règle mes services en fonctionnement

### Services Actifs

La page *Services Actifs* m'informe sur les services en fonctionnement et me permet d'en modifier leur état.

#### - Eau Chaude :

*Marche / Arrêt*

#### - Circuit 1 / 2 :

*Marche / Arrêt / Chauffage / Froid*

#### - Mode Secours :

*Actif / Inactif*

**“Mode secours” : Activer uniquement en cas d’erreur “G6.xx : Erreur unité extérieure”. L’appareil chauffe uniquement avec l’appoint électrique.**

Services Actifs	
<b>Eau Chaude</b>	<u>Arrêt</u>
Circuit 1	<u>Marche</u>
Circuit 2	<u>Marche</u>
Mode Secours	<u>Inactif</u>

## ► Je règle ma température

### ▼ Avec thermostat d’ambiance

Voir la notice du thermostat.

### ▼ Sans thermostat d’ambiance

La température de départ chauffage est calculée automatiquement. La plage de réglage s’étend de -5°C à +5°C de la température calculée.



## ► Je pilote mon eau chaude

### Eau Chaude

Je choisis le mode de fonctionnement de l'eau chaude ainsi que la température.

#### - **Mode de chauffe :**

*Confort : permet un maximum de confort en assurant une grande quantité d'eau chaude à tout moment.*

*Éco : permet un maximum d'économie en assurant le confort sanitaire et chauffage.*

#### - **Température :**

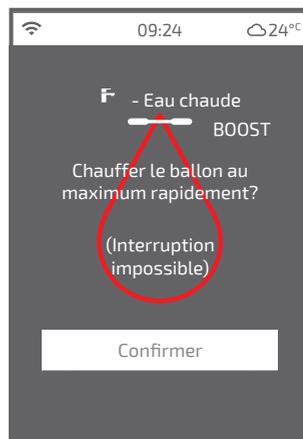
45°C ... 65°C



Je peux lancer un boost depuis l'écran d'accueil.



La fonction "BOOST" permet de chauffer entièrement le ballon d'eau chaude.



## ► Je m'absente

### Absence

Je règle les dates et heures de début et de fin de mon absence.

Absence		
Début		
<u>31</u>	<u>Janvier</u>	<u>03:00</u>
Fin		
<u>---</u>	<u>Janvier</u>	<u>00:00</u>



**Quand une absence est en cours, le symbole  est affiché sur l'écran d'accueil.**

## ► Je consulte mes consommations

### Suivi des Énergies

Depuis le menu, j'accède à l'affichage des estimations des énergies consommées et produites.

## ► Je paramètre mon appareil

### Paramètres

Dans le menu paramètres :

je règle :

- la langue
- la date et l'heure
- le nom des circuits

j'accède :

- aux informations du réseau WiFi
- aux informations du logiciel



## Entretien

---

Afin d'assurer le bon fonctionnement de mon appareil pendant de longues années, les opérations d'entretien décrites ci-après sont nécessaires périodiquement. Généralement, elles sont effectuées dans le cadre d'un contrat d'entretien.

### ► Contrôles réguliers

Je vérifie régulièrement la pression de l'eau dans le circuit chauffage (se référer à la pression préconisée par l'installateur - entre 1 et 2 bar).

Si un remplissage et une remise en pression s'imposent, je vérifie quel type de fluide a été utilisé initialement (dans le doute, je contacte mon technicien chauffagiste).

Si des remplissages fréquents sont nécessaires, une recherche de fuite est absolument obligatoire.

 **L'apport d'eau fréquent présente un risque d'entartrage pour l'échangeur et nuit aux performances et à la longévité de celui-ci.**

### ► Vérification de l'unité extérieure

Le condenseur, situé à l'arrière de l'appareil, doit être maintenu propre, exempt de poussière ou d'autres impuretés. Je le nettoie occasionnellement à l'aide d'une brosse douce non métallique.

Je nettoie l'extérieur de l'appareil avec un chiffon doux légèrement humide

Je vérifie que rien ne vient entraver le passage de l'air.

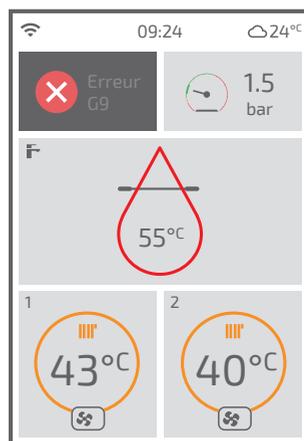


## ► Messages d'erreurs

Si une panne survient, le numéro de l'erreur apparaît sur l'écran d'accueil.

Pour obtenir la désignation de l'erreur, je la sélectionne avec la molette.

**En cas d'erreur, je note le numéro et je consulte mon technicien chauffagiste.**



En cas d'erreur "G6.xx : Erreur unité extérieure", activez le "Mode secours" et consultez votre technicien chauffagiste.



### Fin de vie de l'appareil

Le démantèlement et le recyclage des appareils doivent être pris en charge par un service spécialisé. En aucun cas les appareils ne doivent être jetés avec les ordures ménagères, avec les encombrants ou dans une décharge.

En fin de vie de l'appareil, veuillez contacter votre installateur ou le représentant local pour procéder au démantèlement et recyclage de cet appareil.



A series of horizontal dotted lines for writing, consisting of 25 lines spaced evenly down the page.



Cet appareil est conforme :

- à la directive basse tension 2014/35/UE selon la norme NF EN 60335-1, NF EN 60335-2-40, NF EN 60529, NF EN 60529/A2 (IP),
- à la directive compatibilité électromagnétique 2014/30/UE,
- à la directive machines 2006/42/CE,
- à la directive des équipements sous pression 2014/68/UE selon la norme NF EN 378-2,
- à la directive éco-conception 2009/125/CE,
- à la directive étiquetage 2010/30/CE.

Cet appareil est également conforme :

- au décret n° 92-1271 (et ses modificatifs) relatif à certains fluides frigorigènes utilisés dans les équipements frigorifiques et climatiques.
- au règlement n° 842/2006 du Parlement européen relatif à certains gaz à effet de serre fluorés.
- aux normes relatives au produit et aux méthodes d'essai utilisées : Climatiseurs, groupes refroidisseurs de liquide et pompes à chaleur avec compresseur entraîné par moteur électrique pour le chauffage et la réfrigération EN 14511-1, EN 14511-2, EN 14511-3, EN 14511-4.
- à la norme EN 12102: Climatiseurs, pompes à chaleur et déshumidificateurs avec compresseur entraîné par moteur électrique. Mesure du bruit aérien émis. Détermination du niveau de puissance acoustique.

Cet appareil est identifié par ce symbole. Il signifie que tous les produits électriques et électroniques doivent être impérativement séparés des déchets ménagers.

Un circuit spécifique de récupération pour ce type de produits est mis en place dans les pays de l'Union Européenne (\*), en Norvège, Islande et au Liechtenstein.

N'essayez pas de démonter ce produit vous-même. Cela peut avoir des effets nocifs sur votre santé et sur l'environnement. Le retraitement du liquide réfrigérant, de l'huile et des autres pièces doit être réalisé par un installateur qualifié conformément aux législations locales et nationales en vigueur.

Pour son recyclage, cet appareil doit être pris en charge par un service spécialisé et ne doit être en aucun cas jeté avec les ordures ménagères, avec les encombrants ou dans une déchèterie.

Veillez contacter votre installateur ou le représentant local pour plus d'informations.

\* En fonction des règlements nationaux de chaque état membre.



# INFORMATIONS INSTALLATION

A compléter par l'installateur

Date de la mise en service :

N° de série :

Cachet de l'installateur

## Garanties

Les Produits sont garantis contre tous défauts de fabrication ou vice de matière dans les conditions et durées décrites ci-après. La garantie du Vendeur est limitée au remplacement gratuit des pièces reconnues défectueuses par les services du Vendeur et à la prise en charge des frais de transport, à l'exclusion de tous frais de main-d'œuvre, de déplacement et de toute indemnité à titre de dommages et intérêts. Pour tout Produit retourné sous garantie, le Vendeur procédera à sa réparation et non à son échange.

L'Acheteur est informé de la compatibilité et de l'interopérabilité des Produits du Vendeur sur les différents supports de communication des Produits concernés.

### a) Durées

Les durées de garantie s'entendent à compter de la date de mise en service du Produit ou, à défaut, de la date de facturation à l'Acheteur sans toutefois excéder la durée de garantie majorée de 6 mois au maximum à compter de la date de fabrication.

Pièces d'usure n'entrant pas dans le cadre de la garantie : électrodes, joints, anodes.

Le remplacement des pièces et Produits pendant la période de garantie ne peut avoir pour effet de prolonger la durée initiale de garantie des Produits.

PAC Air/Eau : Composants électriques, hydrauliques, frigorifiques, régulation, accessoires ou autres composants, échangeur de l'unité intérieure, compresseur des unités extérieures, ballons ECS : 2 ans.

### b) L'application des conditions de garantie est toujours subordonnée :

1. Au respect des conditions d'installation et de mise en service définies par les règles de l'art, l'accord intersyndical précité, les différents règlements, normes et D.T.U. en vigueur, le Vendeur, entre autres. Voir CGV PACIFIC et GENERAL

2. Au respect des préconisations du Vendeur figurant sur la notice technique.

3. A la prise en charge des Produits, aussitôt après la mise en service, par une société spécialisée et qualifiée pour les opérations périodiques de maintenance figurant sur les notices techniques des Produits.

4. Au respect des conditions d'utilisation : se reporter aux notices relatives à chacun des Produits.

5. Sont exclus de la garantie, les incidents dus : à l'absence ou à une défaillance de l'alimentation électrique (contacts, fusibles...); à un montage non conforme ou une installation non respectueuse des normes et réglementations françaises en vigueur (notamment les articles R 543-75 et suivants du Code de l'Environnement) ; à un défaut d'entretien, à des cas fortuits ou de force majeure ; aux emplacements ou une réparation qui résulteraient de l'usure normale des Produits ; aux détériorations ou accidents du fait d'une négligence, transformation, d'un défaut de surveillance, de l'utilisation anormale ou non conforme aux prescriptions et notices du Vendeur sur les Produits.

Le Vendeur ne saurait être engagé par une quelconque extension de garantie octroyée par un distributeur ou un installateur à ses clients.

ACTA COMMERCE  
13 boulevard Monge  
ZI - BP 71- 69330 MEYZIEU CEDEX  
Tél. : 04 72 45 11 00

 **PACIFIC**